



# ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

## EDF et GDF

Question écrite n° 9870

### Texte de la question

M. Andre Santini attire l'attention de M. le ministre de l'industrie, des postes et telecommunications et du commerce exterieur sur la politique de diversification conduite par EDF et GDF. Le ministre avait indique qu'apres la remise du rapport ordonne par lui, le Gouvernement annoncerait des decisions a ce sujet. Entre-temps, les etablissements publics EDF-GDF ont poursuivi leur politique de diversification en creant le 9 septembre dernier, une nouvelle direction relative a la diversification. De meme, SGF, principement dirige par des collaborateurs d'EDF, poursuit son developpement avec l'appui des etablissements publics. Il demande qu'une decision rapide soit prise pour que le comportement des etablissements publics n'aggrave pas les difficultes des entreprises du batiment.

### Texte de la réponse

L'attention du ministre de l'industrie, des postes et telecommunications et du commerce exterieur a ete attiree au printemps 1993 sur la politique de diversification d'Electricite de France et de Gaz de France, et le ministre a demande a son inspection generale de l'industrie et du commerce un rapport, qui lui a ete remis en novembre 1993. Apres examen interministeriel de ce rapport, le Gouvernement a retenu plusieurs dispositions sur lesquelles il consulte actuellement les organisations professionnelles les plus concernees : Confederation de l'artisanat et des petites entreprises du batiment (CAPEB), Conseil national de l'equipement electrique (CNEE), Federation nationale du batiment (FNB), Federation nationale des travaux publics (FNTP). Il consulte egalement le Conseil superieur de l'electricite et du gaz, preside par le depute Pierre Micaux, et les etablissements publics EDF et GDF eux-memes. A l'issue de cette consultation, fixee a la fin du mois de janvier 1994, le Gouvernement retiendra les dispositions definitives de politique publique relatives a la diversification des etablissements publics EDF et GDF.

### Données clés

**Auteur :** [M. Santini André](#)

**Circonscription :** - UDF

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 9870

**Rubrique :** Electricite et gaz

**Ministère interrogé :** industrie, postes et télécommunications et commerce extérieur

**Ministère attributaire :** industrie, postes et télécommunications et commerce extérieur

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 10 janvier 1994, page 102

**Réponse publiée le :** 14 février 1994, page 796